

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 26 juillet 2016

L'an deux mil seize,

Le 26 juillet,

à 16 heures 30,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 13 juillet 2016

Présents : Mesdames BERTHON, MECHE, SCHNEIDER, BIDAULT et NOGRETTE, Messieurs BARRE, MARIN, BURDIN, CAMUS, BOSCARINO, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE et GUILLOT

Absents:

Madame Françoise DANVY a donné pouvoir à Monsieur Maurice BURDIN,
Monsieur Jean-Michel LOUPIAS a donné pouvoir à Monsieur Etienne MARIN,
Monsieur Christophe JUBERT a donné pouvoir à Madame Chantal BERTHON
Monsieur Pierre TELLIER, représenté par sa supplante, Madame Huguette NOGRETTE
Monsieur Guy VALET, représenté par son suppléant, Monsieur Michel GUILLOT
Mesdames PRAULT et PROT,
Monsieur BORGEAIS

Assistaient également :

Madame MELIN, Messieurs ROCHET, COULON, Membres suppléants
Madame Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2016 ; **le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.**

Le Président informe que l'intervention du Syndicat Mixte du SCOT « Brenne-Marche » relative à la présentation du diagnostic du territoire est annulée.

Elle sera reportée en septembre avec la présentation du PADD par le Bureau d'études.

Décisions du Président

Dans le cadre des délégations de pouvoir attribuées par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 mai 2014, prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire, des décisions qu'il a prises :

D2016-05 - Marché de travaux pour l'aménagement de la place Jean Moulin à MEZIERES-EN-BRENNE - Lot N° 1 – VRD : délégation de paiement direct pour la fourniture de pavés à l'entreprise JM GUEDOU

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la place Jean Moulin à MEZIERES-EN-BRENNE, l'entreprise BTS TP, titulaire du Lot N°1 – VRD a présenté et a demandé l'acceptation de paiement direct de la fourniture de pavés à l'entreprise JM GUEDOU de LUISANT (28600).

Il précise qu'il a accepté le paiement direct de ces fournitures à l'entreprise JM GUEDOU pour un montant de 35 200,00 € HT soit 42 240,00 € TTC.

D2016-06 - Marché de travaux pour l'aménagement de la place Jean Moulin à MEZIERES-EN-BRENNE - Lot N° 1 – VRD : délégation de paiement direct pour la fourniture de pierres de Comblanchien à l'entreprise SETP

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la place Jean Moulin à MEZIERES-EN-BRENNE, l'entreprise BTS TP, titulaire du Lot N°1 – VRD a présenté et a demandé l'acceptation de paiement direct de la fourniture de pierres de Comblanchien à l'entreprise SETP de COMBLANCHIEN (21700).

Il précise qu'il a accepté le paiement direct de ces fournitures à l'entreprise SETP pour un montant de 3 626,19 € HT soit 4 351,43 € TTC.

Attributions de marchés

N° 04/01-2016 - Attribution du marché de fourniture d'un copieur pour les écoles de la communauté de communes Cœur de Brenne.

Monsieur le Président informe qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la fourniture d'un copieur pour les écoles de la communauté de communes Cœur de Brenne, a été lancée. Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet de « Cœur de Brenne » et « Indre.fr » du département de l'Indre le 22 juin 2016. La date limite de réception des offres est fixée au 11 juillet 2016 à 12h00.

Le Président informe le conseil communautaire qu'il a décidé de retenir l'offre de la société DACTYL BURO de Fleury-les-Aubrais (45 400) pour un montant total de :

1 254 € HT soit 1 504.80 € TTC pour l'achat du copieur

et

Pour un montant de 0.0035 € HT soit 0.0042 € TTC pour le coût de la copie (maintenance du copieur).

Ce prix est ferme et non révisable durant 5 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les résultats de cette consultation et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

N° 04/02-2016 - Attribution du marché de fourniture de matériel informatique pour les écoles de la communauté de communes Cœur de Brenne.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la fourniture de matériel informatique pour les écoles de la communauté de communes Cœur de Brenne, a été lancée. Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet de « Cœur de Brenne » et « Indre.fr » du département de l'Indre le 4 juillet 2016. La date limite de réception des offres est fixée au 22 juillet 2016 à 12h00, aussi les éléments seront transmis lors du Conseil Communautaire.

Il informe le conseil communautaire qu'il a décidé de retenir l'offre de la société FLOTEC Informatique de Saint-Maur (36 250) pour un montant total de 7 140 € HT soit 8 568 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les résultats de cette consultation et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

MSAP – Espace Coworking « Brenne Box »

N° 04/03-2016 – MSAP – Espace Coworking : Définition des tarifs

Monsieur le Président de la commission « développement économique » rappelle la délocalisation de la Maison de Services Au Public à Mézières-en-Brenne ainsi que la création d'un espace de coworking. Il précise que suite à l'appel à propositions auprès de la population, la commission suggère de nommer cette nouvelle structure « Brenne Box ». Il convient de fixer les tarifs d'utilisation de cet espace ; aussi, il présente les propositions de la commission développement économique validées par le Bureau en date du 12 juillet 2016 :

	ILLIMITE	FLEXIBLE	NOMADE
Connexion Internet	✓	✓	✓
Accès aux évènements	✓	✓	✓
Café / Thé	✓	✓	0,50 cents
Mise en avant du profil sur le site web	✓	✓	✗
Casier	✓	✓	✗
Mug personnalisée	✓	✗	✗
Accès	illimité 24/24 7j/7j	illimité 24/24 7j/7j	horaires d'ouvertures
Bureau privatif (sur réservation)	inclus	inclus	5 € la demi-journée 8 € la journée
Salle de réunion (sur réservation)	inclus	supl 5 € la demi-journée	15 € la demi-journée
		supl 10 € la journée	25 € la journée
Vidéoprojecteur (sur réservation)	8 € la journée	8 € la journée	8 € la journée
Informatique 6 postes	20 € / jours	20 € / jours	20 € / jours
domiciliation postale	✓	✗	✗
ligne téléphonique dédié	15 € / mois	✗	✗
imprimante 3D	✓	✓	✓
Imprimante N/B et couleur	0,15 € / copie	0,15 € /copie	0,15 € /copie
Tarifs	360 € / an	45 € / 7 jours	
		60 € / 30 jours	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer cette nouvelle structure « Brenne Box » et approuve les propositions de tarifs telles que présentées ci-dessus.

N° 04/04-2016 – Organisation des permanences d'accueil : Mise à disposition des secrétaires de mairie

Monsieur le Président rappelle la création de la Maison de Services Au Public à Mézières-en-Brenne.

Afin d'organiser l'accueil et d'étendre l'ouverture de cette structure, il propose de conventionner avec les mairies du territoire qui le souhaitent, afin que ces dernières mettent à disposition leurs secrétaires pour assurer des permanences d'accueil.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition, et autorise le Président à signer lesdites conventions.

Monsieur Etienne MARIN demande la parole pour exiger que les choses soient bien arrêtées dès le départ dans la convention. En effet, il fait référence à la mise à disposition des employés communaux pour l'équipe du point à temps qui pose problème dans l'organisation du travail au niveau des communes.

Sauvegarde déportée de données

N°04/05-2016 – Mise en place d'une sauvegarde déportée de données : conventions avec les mairies

Monsieur le Président de la commission « développement économique » présente au conseil Communautaire les propositions de la commission, validées par le bureau en date du 12 juillet 2016, concernant le projet de mise en place d'un service de sauvegarde de données déportée à destination des Mairies qui le souhaitent. Il propose de conventionner avec les mairies intéressées pour adhérer à ce service au coût annuel de 150 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition, et autorise le Président à signer lesdites conventions.

Affaires économiques

N°04/06-2016 – Mise à l'étude d'un projet de création d'un Multiservices à PAULNAY

Monsieur le Président de la commission développement économique tourisme présente au Conseil Communautaire les réflexions du Bureau pour la création d'un commerce multiservices à PAULNAY dans les locaux annexes au logement situé 4 place ST Etienne actuellement vacants. Il propose de mettre à l'étude ce projet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve cette proposition,
Autorise le Président à missionner un architecte pour la réalisation d'un avant-projet.

N°04/07-2016 - Projet de création d'une boucherie à MARTIZAY : délégation de compétence à la Commune

Monsieur le Président de la commission développement économique informe le Conseil du projet de la Commune de Martizay qui souhaite construire une boucherie afin de maintenir ce service dans cette commune Rurale. La compétence économique étant celle de la Communauté de Communes, la Commune de Martizay demande au conseil communautaire de bien vouloir lui laisser l'entière compétence pour la création de cette boucherie et sa gestion. Aussi, suite aux réflexions du Bureau, il propose de laisser la compétence économique à la commune de Martizay uniquement pour le projet de création d'une boucherie et sa gestion.

Personnel

N°04/08-2016 –Création d'un poste d'animateur économique contractuel

Monsieur le Président de la commission développement économique informe le Conseil du projet de la Commune de Martizay qui souhaite construire une boucherie afin de maintenir un dernier service au public en milieu rural. La compétence économique étant celle de la Communauté de Communes, la Commune de Martizay demande au conseil communautaire de bien vouloir lui laisser l'entière compétence pour la création de cette boucherie et sa gestion. Suite aux réflexions du Bureau, il propose de modifier les statuts de la CDC, précisément la compétence "actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté" en excluant de celle-ci, la construction et de la gestion de la boucherie de Martizay pour permettre à la commune de réaliser ce projet.

Il précise que dans l'affirmative, ce point sera acté dans les statuts.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide d'exclure de sa compétence "actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté" la construction et la gestion de la boucherie de Martizay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Fait à ST MICHEL EN BRENNE, le 27 juillet 2016

Le Président,

Jean Louis CAMUS

